



Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers
24 Place Robert Darniche - 33580 Monségur
Tél. : 06.40.73.65.21- www.randorhem.fr



Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél.:0972720119 – fr.ffrandonnee@wtwco.com – Contrat n° 41789295M/0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution- 132 rue des Trois Fontanot- 92000
Nanterre - Tel33(0)969322336 – Contrat n° 4000716162/1

WEEK-END A CADOUIN (PERIGORD NOIR) DU 25 AU 27 AVRIL 2025

NOTICE D'INFORMATION

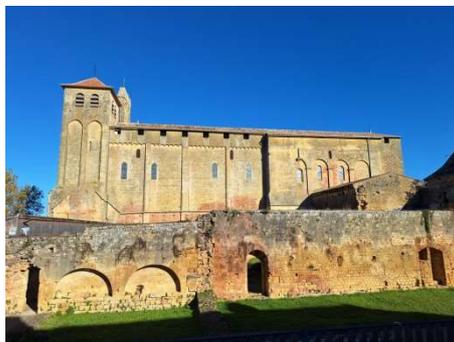
Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurances IRA. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance IRA, ou d'un titulaire du Pass-Découverte dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 15 au minimum – 20 au maximum.

Déplacement : voitures personnelles avec co-voiturage recommandé.

Remarque préliminaire :

Ce séjour comporte des randonnées avec des distances et des dénivelés significatifs, il s'adresse donc à des randonneurs réguliers, bien équipés et sachant bien s'hydrater.



Cadouin est un village touristique qui s'est développé autour de son abbaye cistercienne. Erigée en 1115, celle-ci est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France. Cet ensemble abbatial, avec son cloître et son prieuré, constitue le plus bel exemple d'architecture religieuse du Périgord. Les bâtiments conventuels ont été transformés en une auberge de jeunesse modèle.

La place de l'abbaye a été aménagée autour d'une halle médiévale.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z–SIRET:30358816400051



1- PROGRAMME PREVISIONNEL DES RANDONNEES

Cotation FFR pour un randonneur en condition physique moyenne, Niveau E1 à E5.

➤ **Vendredi 25 avril : Beaumont-du-Périgord – Saint-Avit-Sénieur.**

10h00 : RDV sur le parking de la place de l'abbé Thomazeau.

Coordonnées : 31T 0323439 4959752 ou 44,76936 N - 0,76875 E.

Direction Saint-Avit-Sénieur où nous pique-niquerons ; visite commentée du village et de l'abbatiale.

Retour sur Beaumont et visite commentée des Halles.

Déplacement vers notre lieu de résidence en fin d'après-midi et installation dans nos chambres.

13,5 km – D+ 375 m - Niveau E2 : assez facile

➤ **Samedi 26 avril : Cussac.**

Départ de l'auberge. Une grande randonnée à travers les forêts pour traverser l'ancienne commune de Cussac avec sa grotte qui renferme ses trésors archéologiques. Puis direction les méandres de la Dordogne.

Un avant goût de la journée du lendemain.

17 km – D+ 435 m – Niveau E3 : peu difficile.

➤ **Dimanche 27 avril : Limeuil.**

Déplacement en voiture jusqu'à Limeuil (11,5 km – 16').

Typique village médiéval accroché à son éperon rocheux, Limeuil est pour toujours associé à la confluence des rivières Dordogne et Vézère.

En fin de randonnée ou bien en cours, visite des jardins panoramiques (entrée payante incluse dans le séjour).

Déplacement en voiture jusqu'au belvédère du cingle de Trémolat (9 km – 12') puis fin du séjour et retour

12,5 km – D+ 178 m – Niveau E2 : assez facile

Ces randonnées seront reconnues au mois de mars ; à l'issue de celles-ci le programme pourrait faire l'objet d'aménagements.

2- HÉBERGEMENT

L'hébergement sera assuré par :

Auberge de jeunesse

Abbaye de Cadouin

24480 Cadouin

05.53.73.28.78

Le séjour sera en pension complète incluant les dîners des 25 et 26 avril, les petits-déjeuners et les repas froids des 26 et 27 avril.

Vin et boissons chaudes non compris.

Hébergement en chambre de 2 (pour les couples) à 4 ; salle d'eau dans chaque chambre ; WC à l'étage pour les chambres de 2.

Linge de lit fourni (draps, couette et housse de couette).

La configuration définitive des chambres sera fonction de la composition du groupe.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z–SIRET:30358816400051



3- MODALITES DU SEJOUR

Conditions :

- être adhérent aux RHEM,
- être licencié (licence individuelle avec IRA 2024-2025) :
- être apte médicalement à la randonnée pédestre, en plaine et moyenne montagne,
- être capable de randonner sur des distances de 11 à 20 km sur 3 jours consécutifs, dénivelé moyen 330 m.

Matériel nécessaire :

- Des bâtons (facultatifs mais recommandés),
- Sac à dos contenant :
 - votre licence, carte d'identité, carte vitale,
 - votre fiche de renseignements d'urgence actualisée,
 - une couverture de survie,
 - 1 paire de lacets de rechange,
 - une trousse individuelle de secours, adaptée à vos besoins et contenant, outre vos éventuels médicaments, le nécessaire permettant de faire face aux petits tracas (ampoules, coupures, piqûres, etc.),
 - nécessaire pour le pique-nique (boîte, couverts, gobelet),
 - de quoi transporter au moins 2 litres d'eau,
 - aliments énergétiques,
- Des bonnes chaussures de marche tiges hautes ou semi-hautes, bien étanches compte tenu de la nature du terrain qui peut être très humide.
- Chaussures légères pour l'hébergement.
- Vêtements de randonnée adaptés à tous les temps, y compris (sait-on jamais) gants, chapeau ou casquette, lunettes de soleil, crème solaire.

4- COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **130 €** par personne en pension complète, il est toutefois variable en fonction du nombre définitif de participants.

- Ce prix comprend :
 - l'hébergement en chambre comme mentionné au § 2 ;
 - la pension complète (hors vins et boissons chaudes) du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour ;
 - le ménage de fin de séjour ;
 - l'accompagnement des randonnées par trois animateurs de l'association ;
 - l'entrée des jardins panoramiques de Limeuil ;
 - la taxe de séjour ;
 - les frais de dossier et de gestion ;
 - la contribution immatriculation tourisme (EIT + UEIT) ;
 - une partie du coût des reconnaissances (trajets + hébergement) effectuées par les organisateurs du séjour.



- Ce prix ne comprend pas :
- le pique-nique du 1^{er} jour ;
 - la souscription aux assurances facultatives ;
 - les boissons consommées à l'hébergement et non comprises dans les repas ;
 - les dépenses personnelles.

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris.

5- INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions seront ouvertes et prises selon l'ordre d'arrivée à compter du **23/12/2024 jusqu'au 07/01/2025**.

Suivant le nombre de pré-inscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au **07/01/2025**. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après **signature et renvoi de ce bulletin sous 15 jours accompagné du chèque d'acompte**.

6- ASSURANCES FACULTATIVES

Dans le cadre de l'utilisation de l'extension de l'immatriculation tourisme, des assurances optionnelles « annulation / interruption de séjour » – « bagages » – « assistance rapatriement » vous sont proposées.

Vous aurez la possibilité de souscrire à ces différentes options lors de votre inscription définitive au moyen du bulletin de souscription « assurances » accompagnant la notice d'information.

7- PAIEMENT

À l'inscription :

- 1 chèque d'acompte de 70 € (mis à l'encaissement le 15 février),
- 1 chèque assurance optionnelle.

Paiement du solde en cours de séjour.

Tous ces règlements sont à libeller à l'ordre des « Randonneurs du Haut Entre-deux-Mers ».

8- DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Les participants sont invités à se regrouper pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule.

Déplacements d'environ 210 km comprenant le trajet aller-retour et les différents déplacements sur place.

9- FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- annulation faite **entre la date d'inscription et le 25/03/2025** : restitution des sommes versées avec une retenue de 30% du montant du séjour ;
- annulation faite **entre le 26/03/2025 et 04/04/2025** : restitution des sommes versées avec une retenue de 60% du montant du séjour ;

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z–SIRET:30358816400051



- annulation **après le 04/04/2025** : la totalité du séjour sera due, les acomptes seront conservés et le solde sera exigé du participant.

Dans tous les cas les primes d'assurance souscrite, les contributions EIT et UEIT ainsi que la participation aux frais de reconnaissance seront dues.

10- **CESSION DU SEJOUR**

Avant le départ, un voyageur peut céder son séjour à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un pass découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement des primes d'assurances facultatives.

11- **DIVERS**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales.

Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à des compensations financières.

12- **RESPONSABLES DU SÉJOUR :**

Denise Labat - Olivier Juillet – Patricia Vatus

Contact : Olivier Juillet : 06.40.73.65.21

Mail : ojuillet33@gmail.com

13- **CORRESPONDANT TOURISME**

Olivier Juillet

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association :

https://randorhem.fr/sejours_/infos-assurances-notices-sejours/



WEEK-END A CADOUIN (PERIGORD NOIR) DU 25 AU 27 AVRIL 2025

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

À retourner impérativement entre le 23/12/24 et le 07/01/25

par mail ou par courrier

à Olivier Juillet, 1751 route du Cros - 33190 HURE

ou ojuliet33@gmail.com

Nom – Prénom :

Nom – Prénom :

-

Adresse postale : -----

Adresse électronique : -----

Téléphone : -----

Le

Signature

Les bulletins de pré-inscription seront retenus dans l'ordre d'arrivée du mail ou du courrier pendant la période indiquée ci-dessus.

Les pré- inscriptions reçues avant et après la période indiquée ne seront pas prises en compte.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. : 01.44.89.93.90
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du
Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif
Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE:9319Z–SIRET:30358816400051